

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2020/138**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 25

**SÉANCE EN DATE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 20 : DÉMISSION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Le conseil municipal,

Après avoir pris acte de la démission de M. Armand Gross, conseiller municipal, de la Commission de l'Environnement,

Après avoir enregistré la candidature de Mme Marie Hennard, qui souhaite devenir membre de la Commission de l'Environnement,

Après avoir procédé au vote,

A l'unanimité des voix,

- décide en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination,
- désigne Mme Marie Hennard, membre de la Commission de l'Environnement.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 4 décembre 2020

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 4 décembre 2020  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT